



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° 30 du 27/07/2023 parue au BOESR n° 30 du 27/07/2023, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2024;
- Vu les délibérations du conseil académique restreint du 04/04/2024 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement de enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4469, en Anglais , de la composante IUT DE ROANNE est mise en place au titre du recrutement 2024 d'enseignants du second degré.


Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BARBIER	MAGALI	CERTIFIE	8010
Mme	BRUNO	DELPHINE	P.L.P.	0422
M.	DAVAL	HERVÉ	MCF	CNU 6

M.	DOWNNS	WARWICK	CERTIFIE	0422
M.	GOUJON	DANIEL	MCF	CNU 5
Mme	LACHAUD	ANA	P.L.P.	0422
Mme	MAZET	CAROLINE	CERTIFIE	8012
M.	PELICAND	ANTOINE	AGREGE	1100

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Etienne, le 04/04/2024


 Le Président
 Florent PIGEON